



Comité Technique Local du 12 avril 2018

DÉCLARATION LIMINAIRE

M. Le Président,

Ce CTL se tient évidemment dans un contexte politique très tendu. Le gouvernement ne cesse de s'en prendre à tous les salariés. Preuve en est, après la loi Travail, c'est au tour des fonctionnaires. Après le nouveau gel de la valeur du point, la mise en place du jour de carence, les perspectives annoncées de 120 000 suppressions d'emplois supplémentaires, dont 50 000 pour la fonction publique d'État, la privatisation, l'externalisation ou l'abandon pur et simple des missions publiques, cette nouvelle attaque frontale est insupportable et inacceptable.

*Pour la DGFIP en particulier, s'il est trop tôt aujourd'hui pour avoir des certitudes, les éléments apportés par le directeur général lors des derniers comités techniques de réseau et lors de l'audience du 9 mars dernier, sur les réflexions en cours, ne peuvent que faire froid dans le dos ! Tous les sujets sont désormais ouverts et toute la DGFIP peut être saccagée. **Aucun métier, aucune structure n'est à l'abri !** Si le directeur général n'est pas entré dans le détail de chacun des chantiers, aucun doute n'est possible sur la volonté du gouvernement d'en finir avec la DGFIP et d'y sacrifier l'avenir des agents !*

Il s'agirait de simplifier entre les différentes administrations le réseau de collecte des prélèvements obligatoires, pour soi-disant plus de clarté envers les usagers, et surtout limiter les coûts pour l'État.

- Cette réflexion sur la simplification va jusqu'à envisager la fusion des différents réseaux et des procédures du recouvrement forcé (de la DGFIP vers l'URSSAF ?). Dans cette logique, un portail internet unique pour les entreprises est envisagé au niveau de la sphère sociale (URSSAF). L'argument est que cela faciliterait leurs obligations de paiement, mais cela ne dit pas comment serait géré ce portail unique, et quelles conséquences sur l'organisation des compétences entre les différents acteurs.*
- Quant aux paiements en numéraire, le DG plaide clairement pour la fin de la possibilité de payer en numéraire aux guichets. Cette responsabilité serait transférée à La Poste ? La DGFIP affirme avoir appris par la presse l'annonce d'une prestation commerciale de La Poste pour l'aide à la télédéclaration (coût de 50 euros pour le client quand c'était gratuit pour l'usager). Une expérimentation similaire pour 50 contribuables aura lieu en Moselle, mais la prestation ne sera pas payante.*
- Le cadastre n'échappe pas à ces dynamiques : les transferts de missions vers l'IGN sont toujours possibles. Pour les missions domaniales, la DG envisage la création d'une agence foncière pour gérer les biens « atypiques » de l'État (externalisation de la mission).*
- La publicité foncière est également menacée : un SPF par département est annoncé d'ici 2020, comprenant 50 agents maximum.*

- **Le contrôle fiscal en a eu pour son grade**, avec une programmation qui ne serait pas « à la hauteur » et la nécessité de développer data mining et programmation big data, soit travailler sur un requêtage de critères définis par la Centrale, sans aucune marge d'autonomie au niveau local. L'exploitation de ces listes par les services s'est avérée jusqu'à maintenant déficiente.
- Il est aussi clairement envisagé de **sortir la gestion des HLM de la comptabilité publique**.
- La mise en place de services facturiers va s'accélérer. En parallèle, la DG annonce la **mise en place d'agences comptables**. C'est ainsi la séparation ordonnateur comptable qui est davantage entamée. Le DG dit n'avoir pris aucune position sur son maintien : inquiétant quand on se rappelle que **cette séparation est un principe essentiel de la République pour lutter contre les risques de corruption !** Or, la possible généralisation des agences comptables, financées directement par les collectivités locales, va malheureusement dans ce sens. Et même si théoriquement l'agent comptable conserve son indépendance fonctionnelle, son action ne s'envisage qu'avec des personnels de la dite collectivité. Il subit de plein fouet la pression de l'ordonnateur.
- Bien entendu ce grand ménage implique également une réduction du réseau avec son lot annuel de fusions, fermetures de SIP, SIE et Trésoreries mais également de transfert de missions d'un point à l'autre de la France avec inévitablement des suppressions d'emplois et des déplacements des personnels.

La DGFIP est au cœur de l'appareil d'État de par ses missions fiscales, comptables et financières. L'affaiblir, c'est entraver toute la bonne marche du service public. Et « en même temps », en prévoyant un plan de départs volontaires inédit pour les fonctionnaires et un élargissement significatif du recours à l'emploi contractuel, le gouvernement veut démanteler le statut général des fonctionnaires et accroître de façon indigne la précarité.

**« Finie la fonction publique de carrière ! Place à l'emploi public « kleenex » !
Quand on n'a plus besoin de vous, DEHORS ! »**

La journée de mobilisation du 22 mars a été marquée par un nombre important de rassemblements et de manifestations. Cette mobilisation s'inscrit dans une contestation forte de la politique d'un gouvernement qui entend briser les fondements de notre modèle social, construit patiemment par la négociation après la seconde guerre mondiale. Les agents de la DGFIP l'ont bien compris, d'autant qu'ils font partie des principaux visés. Avec un taux de grévistes de 38,89 % à la DGFIP, et de 46,88 % dans tous les services du département, les personnels des Finances Publiques ont exprimé leur exaspération, leur colère et leur détermination à défendre leur avenir et celui de leurs missions. La réussite de cette journée d'action ne peut être ignorée par la direction locale ni par la DGFIP.

En effet, alors que les personnels ont apporté la preuve, tant de leur engagement que de leur capacité d'adaptation à un environnement en constante évolution, ils sont sans cesse dénigrés, y-compris par ceux qui devraient au contraire les soutenir dans l'exercice de leurs missions. Le ministre de l'action publique et le directeur général doivent entendre leur colère et répondre d'urgence à leurs revendications.

Ce fort taux de mobilisation démontre que le seuil d'acceptabilité des agents est atteint. Vous devrez en tenir compte M. Le Président. Les organisations signataires, en solidarité avec la colère exprimée le 22 mars, ne siégeront donc pas à ce CTL.